



# PROJET DE METHANISATION-GRANULATION

L'ASSOCIATION SEVE CONSTATE, EXPLIQUE, ANALYSE,  
PREND POSITION et COMMUNIQUE....

## I - INTRODUCTION :

Depuis le mois de septembre, le projet de **méthanisation-granulation** lancé par la société Green Research et France Biogaz Valorisation, avec le soutien de la C.C.G.A.M. (Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan), déchaîne les passions, en particulier dans la commune de St FORGEOT.

**S..E.V.E - association de défense de l'environnement - se doit de prendre position.**

Elle l'a fait à son assemblée générale de 2015, en soutenant le principe de ce projet (à l'unanimité moins 1 voix) . Nous rappelons que S.E.V.E. est une association responsable, indépendante et apolitique et qu'elle n'est pas systématiquement contre tout, comme on peut souvent le constater et le déplorer, de la part des associations écologiques..

La presse locale a publié, à plusieurs reprises, des articles relatifs à ce projet : force est de constater que, pour l'instant, pratiquement tous étaient contre le projet. Comme d'habitude, les associations de défense de l'environnement, n'ont pas eu droit à exposer leurs points de vue. Elles ont été sciemment oubliées par le JSL, seul journal local.

Ces quelques lignes ont pour objet de :

- vous donner objectivement les informations factuelles que nous possédons.
- vous expliquer, ce projet de méthanisation-granulation, sans rentrer dans des considérations trop techniques, et vous donner de façon simple les principaux éléments vous permettant de comprendre , et de vous faire une opinion.

**En particulier SEVE tient à souligner très fortement qu'un des principaux arguments de la campagne "anti-méthanisation" est totalement fallacieux ! TMB !**

La TMB (ce qui signifie "Technique Mécano Biologique"), ne s'applique qu'à la méthanisation des ordures ménagères, totalement exclues du projet.

Pourquoi pas de "TMB" ? Parce qu'elle permet théoriquement de trier parmi les ordures, les matières fermentescibles, afin de séparer les déchets à composter des déchets à méthaniser.

Cette technique est effectivement controversée car pas très au point, mais il n'a jamais été envisagé de l'utiliser dans le projet actuel.

**S'agit-il d'une grossière erreur liée à une incompétence notoire?**

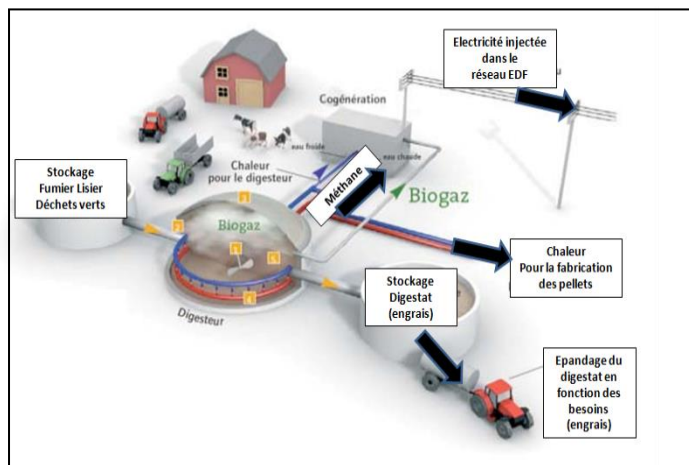
**ou d'une manœuvre de désinformation destinée à intoxiquer les Citoyens ?**

**D'AUTRE PART LE PROJET de SAINT FORGEOT COMPORTE DEUX UNITES :**

- **UNE de METHANISATION** dont on parle ! (d'une capacité d'environ 13 000 t/an) pour les fumiers, lisiers, déchets verts, et tonte (donc pas de bêtes crevées comme cela se raconte chez les Saint-Féréoliens -es- !)
- **UNE de GRANULATION** dont on ne dit rien ! (d'une capacité d'environ 12 000 t/an) pour les produits ligneux (déchetterie, SIRTOM, scieries, ONF...) destinée à la fabrication de 6 000 t /an granulés de bois (pellets).

**C'EST LA VERITE ! ET C'EST UNE CERTITUDE ABSOLUE !**

## II - LA METHANISATION : C'est quoi ? Comment ça marche ?



**Schéma de principe**



**Usine de méthanisation**

Le projet actuel des sociétés Green Research et France Biogaz Valorisation, soutenu par la C.C.G.A.M., consiste donc à l'implantation de ces 2 unités - méthanisation et granulation - avec la création de 2 sociétés locales.:

- Une société locale pour la granulation avec au capital Green Research et les **apporteurs de biomasse** (déchets), et France Biogaz Valorisation granulation (production d'environ 6000 tonnes de granulés par an).

Pour le séchage, l'unité a besoin d'1 Million de Watt heure de chaleur produit par la méthanisation.

- Une société locale pour la méthanisation avec au capital France Biogaz Valorisation.

## POURQUOI NE COMMUNIQUER- FAUSSEMENT- QUE SUR LA METHANISATION ? C'EST DE LA DESINFORMATION !

### Ce projet a pour objectifs :

- **d'aider essentiellement les agriculteurs** à gérer et valoriser leurs déchets agricoles (fumiers et lisiers). C'est donc un revenu supplémentaire pour eux ( le prix d'achat d'une tonne de fumier serait d'environ 20€) .

La méthanisation des fumiers et lisiers se traduirait par une forte diminution de leur impact sur le plan environnemental.

- **de valoriser les déchets verts** de toutes natures (le Morvan en regorge), dont beaucoup ne sont pas utilisés, ils sont transportés à des dizaines de km, et leur traitement est payé par les contribuables !

**Ces 2 objectifs sont donc réellement valorisants pour notre territoire.**

### CARACTERISTIQUES D'UNE UNITE de METHANISATION :

Elle se caractérise - comme tous les projets de ce type - par la production de **gaz méthane**, d'une quantité importante de **chaleur** et d'un résidu appelé "**digestat**".

- **Le GAZ METHANE**, comme dans toutes les unités de méthanisation, est utilisé dans un moteur à gaz couplé à un alternateur qui produit de l'électricité. Dans le cas présent, celle-ci serait vendue et injectée directement dans le réseau E.R.D.F. (intérêts économique et écologique assurés).

- **La CHALEUR** est le produit le plus difficile à valoriser (utilisation, transport, pertes...). Dans ce projet, elle serait utilisée sur place pour fabriquer (séchage) des granulés de bois (appelés aussi PELLETS). Fabriquer ce produit dans la région autunoise permettrait de valoriser notre ressource forestière. Cela représente également un intérêt environnemental et économique important.

Cette fabrication dégagerait une REELLE VALEUR AJOUTEE permettant ainsi de CREER des VRAIS EMPLOIS (4 à 5 avec la méthanisation) .

Cette nouvelle richesse bénéficierait aussi aux habitants du secteur, qui auraient la possibilité d'acheter ces granulés de bois à un tarif préférentiel.

- **Le DIGESTAT** (qui est le résidu restant dans le méthanisateur, après l'opération de méthanisation), serait transformé sur place en engrais agricoles, remplaçant lisiers et fumiers.

Il supprimerait ainsi les odeurs pestilentielles du lisier et limiterait très fortement les risques de lessivage des sols, protégeant ainsi les nappes phréatiques.

Cette pollution diffuse se traduit concrètement par l'augmentation rapide et inexorable des zones vulnérables (à forte teneur en nitrate). La commune d'AUTUN est déjà classée en zone vulnérable nitrate .

Entre autres, transformé en engrais, le digestat serait proposé (à un prix très faible, voire nul) aux agriculteurs qui le souhaiteraient en remplacement des engrais chimiques

Ce qui est également financièrement une aide substantielle s'ajoutant au prix d'achat du fumier ou du lisier !.

**Mais, comme dans toutes les activités humaines et particulièrement dans ce type d'installation, certains inconvénients sont à prendre en considération.**

### Quels peuvent donc être les inconvénients, les aspects négatifs de ce projet ?

- **sur le plan FINANCIER** : ce ne sont pas les collectivités qui financeront les 5 à 6 millions d' € nécessaires pour ce "petit projet" . Les sociétés (Green Research et France Biogaz) financeront elles mêmes le projet, le conduiront, en assureront le fonctionnement et la gestion (garanties de sécurité) sans engagement financier ultérieur pour la CCGAM .

Bien sûr, il faut néanmoins rester vigilants sur les termes du contrat, car, ce seront lesdites sociétés qui prendront tous les risques, mais qui bénéficieront aussi pleinement des profits.

**Il est proposé d'associer au capital les apporteurs de biomasse.**

- **sur le plan SANTE** : la méthanisation détruit un certain nombre d'éléments pathogènes (microbes) ; le digestat (résidu après la méthanisation) n'est pas un produit bio, il contient encore des pesticides, des antibiotiques, etc.... qui se trouvaient dans les produits utilisés pour la méthanisation. On atteint ici les limites de cette technique.

Notons cependant que la société gérante encouragera à méthaniser des produits les moins pollués possible par une modulation des prix en fonction de leur qualité.

- **sur le plan du TRAFIC ROUTIER**: il sera logiquement plus important à proximité de l'usine, c'est toujours ainsi lorsque l'activité économique se développe ! mais n'oublions pas que les fumiers, lisiers, et déchets sont déjà transportés pour être traités ou épandus . Notons également que le trafic sera réparti sur l'année, compte tenu du fonctionnement en continu de la méthanisation et de la granulation . Un ordre de grandeur peut facilement être calculé pour le fumier et le lisier, en effet 12 000 tonnes réparties sur 300 jours, donnent environ 40 tonnes par jour ouvrable, et environ 2 à 3 livraisons /jour.

- **sur le plan des ODEURS** : elles seraient quasiment inexistantes du fait des produits méthanisés (ne contenant pas de déchets alimentaires, de déchets d'abattoirs, d'ordures ménagères .....). **et de l'absence du traitement TMB, et rappelons à nouveau qu'il ne figure pas dans ce projet !**

- **sur le plan des MOUCHES** : il y en a déjà parfois beaucoup sans méthanisation ! et les mesures prises par la société, si la prolifération devenait gênante, seraient beaucoup plus efficaces que celles que devraient mettre en œuvre les agriculteurs.

**Pourquoi autant de panneaux, d'inscriptions dénonçant les odeurs, les mouches, et la "TMB"?**

- **sur le LIEU d'IMPLANTATION** : le projet mentionne ST FORGEOT. Ce lieu doit faire l'objet d'une concertation intelligente, apaisée, citoyenne, pour réduire à un minimum acceptable, les éventuelles nuisances pour les riverains.

**A l'heure actuelle , à notre connaissance, le projet est toujours au stade des études, et le lieu d'implantation n'a pas encore été précisé.**

### III - POURQUOI la COMMUNE de ST FORGEOT ?

Pour deux raisons évidentes :

- une **GEOGRAPHIQUE** : par rapport aux sources d'approvisionnement (fumiers et lisiers en particulier). Les agriculteurs refuseraient, à juste titre, de transporter sur de longues distances, leurs produits à méthaniser.

- une **ECONOMIQUE** : en effet, cette usine viendrait renforcer le concept économique novateur qui émerge sur la zone de ST FORGEOT : "**L'ECONOMIE CIRCULAIRE**".

Qu'est-ce donc ? : il s'agit d'un concept s'inscrivant dans le cadre du Développement durable.

Concrètement, c'est une zone d'activités où les déchets d'une entreprise sont recyclés comme matières premières pour une autre entreprise. Son objectif est de produire des biens, des services, en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

### IV - AUTRES ASPECTS SOUMIS à REFLEXION (non exhaustifs) :

- Il est nécessaire de rappeler que nous appartenons à **une communauté de communes** qui est même encore entrain de s'agrandir.

Nos mentalités, nos façons de raisonner, doivent évoluer en conséquence, et notamment, s'adapter..... (ce qui ne signifie pas de devoir tout accepter, mais raisonner, décider, en pensant "**esprit communautaire**" et non plus seulement "**intérêts communaux**" voire même **intérêts particuliers** !

#### AU NIVEAU de la COMMUNE de St FORGEOT

**Nous avons beaucoup de mal à comprendre certains arguments évoqués pour refuser systématiquement une usine de méthanisation.**

**\* par exemple : Cà explose !**

Effectivement, dans le passé - années 1970-90 - des incidents ont eu lieu en Allemagne : les installations étaient pilotées directement par les éleveurs (non formés à cette nouvelle technique).

Les installations actuelles répondent à des normes très strictes et sont donc parfaitement sécurisées.

Sachez qu'en 2015, l'implantation d'une usine de méthanisation en Allemagne demande SIX MOIS, alors qu'en France, il faut au moins QUATRE à CINQ ANS, si celle-ci voit le jour !

**\* par exemple : C'est sale, ça ne sert à rien, on peut s'en passer !**

C'est ce qu'on peut qualifier de populisme; ça n'apporte rien au débat surtout lorsque l'on ajoute que, finalement, on n'est pas CONTRE la méthanisation mais ..."**PAS CHEZ NOUS**" et que l'on n'a aucune honte à l'envoyer chez le voisin ! C'est déjà fléché ! et fait donc preuve d'un certain état d'esprit !



\* par exemple : Sur la cohérence de la politique de la commune de ST FORGEOT :

Quelques faits sont à rappeler.

° Son Conseil municipal (18 juin 2004) n'émettait aucun avis défavorable à l'installation de la "porcherie industrielle" de RECLESNE. Cette cochonnerie ayant pour objectif de produire QUATRE MILLE COCHONS SUR CAILLEBOTIS par an, avec toutes les conséquences au niveau environnemental (très fortes odeurs pestilentielles, pollution des eaux, pollution de l'air -ammoniac -....) reconnues actuellement.

° Le comble, c'est qu'en 2009, son Conseil municipal donnait, cette fois-ci, un avis **FAVORABLE** au projet de la porcherie de Reclesne, pffff..... des odeurs, de la pollution, c'est pas chez nous !

° Cette commune est allée jusqu'à demander à la justice la condamnation du président de l'association S.E.V.E. avec celle de RECLESNE pour quelques inscriptions "anti-porcherie industrielle". sur les routes de leurs communes.

**Garant de la justice, de l'équité entre les Citoyens, que font donc ces deux maires pour les inscriptions actuelles ? Messieurs les Maires avez-vous porté plainte cette fois-ci ?**

La nécessaire protection de notre environnement est maintenant reconnue par TOUS. La France est actuellement régulièrement condamnée par les Instances Européennes à payer de fortes amendes, pour ne pas respecter ses engagements environnementaux..

**A UN NIVEAU PLUS GLOBAL :**

Une grande majorité de citoyens est consciente qu'il faut réduire la pollution en général, donc la pollution agricole (en aidant les agriculteurs). D'ailleurs le gouvernement facilite actuellement l'installation des méthanisateurs.

Regardons ce qui se passe autour de nous ; les médias diffusent de plus en plus des reportages concernant ces nouvelles installations en France. Ne laissons pas passer un projet de modernisation de notre secteur sans une sérieuse réflexion !

La Chambre d'Agriculture et la société (Green Research) ont proposé une visite aux élus, aux agriculteurs...d'une installation similaire pour pouvoir en examiner tous les aspects sur le terrain.

Pourquoi ne pas avoir attendu avant de se lancer dans un combat dont on n'appréhende pas tous les aspects ?

Les quelques sociétés qui installent et gèrent ces usines ne sont pas nombreuses et, pour elles, le "projet autunois" représente un minuscule pourcentage de leurs chiffres d'affaires. Elles ne souhaitent absolument pas s'immiscer dans les polémiques locales stériles où les règlements de compte politiques priment et prennent le pas sur l'intérêt collectif.

**V - CONCLUSION :**

**Refuser ce projet, c'est :**

- ne pas prendre en compte les solutions permettant d'améliorer notre environnement.
- priver nos éleveurs d'un revenu supplémentaire global de plusieurs centaines de milliers d'Euros !

S.E.V.E. continue donc à soutenir le principe et le projet de méthanisation tel qu'il est défini actuellement (en dehors du choix de l'implantation géographique).

S.E.V.E. appelle toutes les parties concernées à trouver une solution raisonnable en dehors de toutes polémiques stériles, tout populisme, et en n'oubliant pas l'esprit communautaire.

C'est seulement à ce prix que l'économie de l'Autunois-Morvan évoluera favorablement et créera de nouvelles activités, donc du travail !

*Vous trouverez également ci joint, pour info, l'analyse de SEVE sur la crise porcine actuelle.*

*Il ne nous reste qu'à souhaiter de ne pas avoir à écrire les mêmes choses sur.... la méthanisation-granulation.... dans quelques années !*

*Merci d'avoir consacré quelques minutes à la lecture de ces quelques lignes et bonne réflexion !*

Pour le Bureau de SEVE, Le Président Bernard BAILLY.

Document diffusé aux Adhérents et Sympathisants de l'association SEVE en MORVAN

